Aperçu

Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE

franc jeu

Quoi?

À titre de sportif, vous pourriez avoir une maladie ou un état pathologique qui requiert la prise d'un médicament particulier. Si ce médicament figure sur la liste des interdictions, vous pourriez obtenir une **autorisation d'usage à des fins thérapeutiques** (AUT) qui vous permettra de prendre le médicament en question.

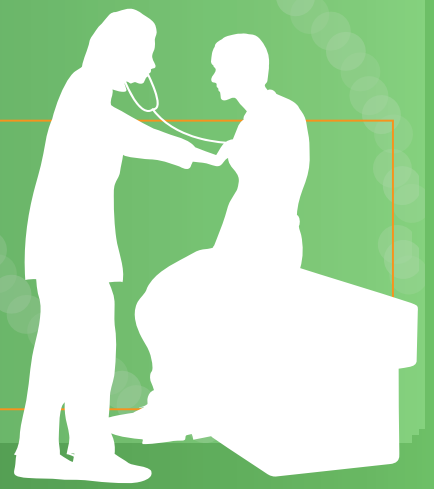

Pourquoi?

Les AUT vous donnent la possibilité d'obtenir le traitement requis pour un état pathologique diagnostiqué même si le traitement nécessite l'utilisation d'une substance ou d'une méthode interdite. **La procédure d'AUT permet d'éviter le risque de sanctions si vous êtes contrôlé positif.**

Qui?

Tout sportif qui peut faire l'objet d'un contrôle du dopage doit demander une **AUT avant** la prise d'un médicament interdit. Les renseignements contenus dans sa demande d'autorisation restent strictement confidentiels.

Quand?

Une demande doit être présentée au moins 30 jours **avant** de participer à une manifestation. Dans des cas exceptionnels ou d'une situation d'urgence manifeste, une AUT peut être accordée de façon rétroactive.

30 jours avant
votre manifestation

Voir au verso :
des **conseils** sur les AUT

La procédure d'AUT

1. Demandez un **formulaire d'AUT** à votre organisation antidopage (OAD) responsable ou par l'entremise d'ADAMS.*

2. Votre **médecin** remplit le formulaire d'AUT et vous le renvoyez à votre OAD.

3. Un comité d'experts choisis par **l'OAD examinera** votre demande d'AUT. Ce comité vous accordera une AUT si :

   - Votre santé risque d'être compromise de manière significative si vous ne prenez pas la substance prescrite.
   - La substance a pour but de vous aider à recouvrer votre santé et non pas à augmenter votre performance au-delà des fins thérapeutiques.
   - Il n'existe pas d'autres traitements possibles.

4. **L'OAD vous informera** si vous êtes autorisé ou non à prendre le médicament requis. Si votre demande est rejetée, vous serez informé des motifs. Vous avez le droit de faire appel de la décision.

* Avec qui dois-je communiquer/où dois-je faire parvenir mon formulaire?

Sportifs de niveau national :
Organisation nationale antidopage (ONAD)
Sportifs de niveau international :
Fédération internationale (FI)

Plus de détails à wada-ama.org

Conseils sur les AUT

Pendant le contrôle du dopage

Mentionnez le médicament autorisé sur le formulaire de contrôle du dopage.

Précisez qu'une AUT a été accordée.

Montrez une copie de l'AUT à l'agent de contrôle du dopage.

Les procédures de soumission et d'autorisation d'une AUT sont indiquées dans le Standard international pour l'AUT publié par l'AMA. Vous pouvez également communiquer avec votre FI ou votre ONAD pour obtenir plus de renseignements.
Remarque : L'AMA n'accorde pas d'AUT.

En cas de divergence entre les renseignements fournis dans ce document et le Code mondial antidopage, **Code fera autorité.** Ces renseignements peuvent être modifiés en tout temps. Consultez toujours votre fédération internationale, votre organisation nationale antidopage ou votre fédération nationale pour obtenir les règles antidopage les plus récentes.

Mai 2010

WADA

wada-ama.org • info@wada-ama.org
facebook.com/wada.ama • twitter.com/wada_ama

Bureau principal 800, place Victoria, bureau 1700, C. P. 120, Montréal, QC, H4Z 1B7, Canada • Tél. : +1.514.904.9232 • Téléc. : +1.514.904.8650

Afrique Protea Assurance Building, 8th Floor, Greenmarket Square, Le Cap, 8001, Afrique du Sud • Tél. : +27.21.483.9790 • Téléc. : +27.21.483.9791

Asia/Oceania C/O Japan Institute of Sports Sciences, 3-15-1 Nishigaoka, Kita-Ku, Tokyo, 115-0056, Japon • Tél. : +81.3.5963.4321 • Téléc. : +81.3.5963.4320

Europe Maison du Sport International, Avenue de Rhodanie 54, 1007 Lausanne, Suisse • Tél. : +41.21.343.43.40 • Téléc. : +41.21.343.43.41

Amérique latine World Trade Center Montevideo, Tower II, Unit 712, Calle Luis A De Herrera 1248, Montevideo, Uruguay • Tél. : +598.2.623.5206 • Téléc. : +598.2.623.5207

Plus de détails à wada-ama.org